

7358

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° RT 8665 du 25 février 1998)

Je, soussigné **RENAULT V.I.**, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

- a) D'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 170", poids de 300 kg (1)
D'un ralentisseur sur échappement (sans incidence sur poids) (1)
D'un ralentisseur hydraulique incorporé à la boîte de vitesses (sans incidence sur poids) (1)
b) D'un limiteur de vitesse à 100 km/h
c) D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)
d) De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)
e) D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)

Nota : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 10.3 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.1.1 de la notice descriptive - Freinage)

(1) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le : 30.08.99

IRIS-BUS FRANCE
S.A. au capital de 614 622 600 FRF
Siège Social : PORTE E - Rue des Combats
du 24 Août 1944 - 69200 VEUVESSIEUX
Siret : 419 683 618 0001

TRACER_CAR

RENAULT V. I.
Description du véhicule R332A1

RT 8665
25 février 1998

0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : RENAULT V.I. 129, rue Servient, la Part Dieu, 69003 LYON.
0.2 Marque : RENAULT.
0.3 Genre : TCP.
0.4 Type : R332A1. Versions : 6N - 6M
0.5 Puissance administrative : 26 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : base : 295/80 R 22,5 (152/148 M).
1.3 Constitution du châssis : longerons, traverses, tubes et tôles d'acier soudés.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : dans l'empattement monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Poids total autorisé en charge : 18000
2.2 Poids total roulant autorisé : 21500
2.4 Charge maximale admissible sur les essieux :
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 7100
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 12300
2.5 Voie avant : 1,988
2.6 Voie arrière : 1,782
2.7 Empattement : 6,120

VÉHICULES CARROSSÉS

- 2.8 Poids à vide maximal du véhicule aménagé en ordre de marche (*) :
2.8.1 Total : 11720
2.8.2 Sur essieu 1 : 5000
2.8.3 Sur essieu 2 : 6720
2.8 Poids à vide minimal du véhicule non aménagé en ordre de marche :
2.8.1 Total : 10305
2.8.2 Sur essieu 1 : 4805
2.8.3 Sur essieu 2 : 5500
2.9 Porte-à-faux AV : 2,700
2.10 Porte-à-faux AR : 3,170
2.11 Longueur hors-tout : 11,990
2.12 Largeur hors-tout : 2,500

(*Le poids à vide en ordre de marche peut être modifié en fonction du choix des options et des implantations de sièges.

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 300 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 1 (2.4.1) de 100 kg, sur l'essieu 2 (2.4.2) de 200 kg.

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : MIHR 06.20.45.A 41.
3.1.1 Marque : RENAULT ou RENAULT Véhicules Industriels ou RENAULT V.I.
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement, avec échangeur.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 120.
3.4.2 Course (mm) : 145.
3.4.3 Cylindrée (cm3) : 9834.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 17 ± 0,7 / 1.
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 188.
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2100.
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 98.
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1200.
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2460 ± 40.
3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant : 300 litres, arrière côté droit.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur fixe ou débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.

- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 84 (Boîte I) 83 (Boîte II)
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1575.
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière gauche.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses : boîte I mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (G 406 1T) ou : boîte II automatique à 4 rapports + 1 M. AR (VOITH D 864)
4.1.1 Emplacement de la commande : au plancher (Boîte I) ou au tableau de bord (Boîte II).
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec (Boîte I) ou convertisseur (Boîte II).
4.2.1 Mode de commande : levier au plancher (Boîte I) ou clavier au tableau de bord (Boîte II).
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres et cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295/80 R 22,5 - 3185
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min (avec couple 10 / 41) :

Table with 6 columns: Combinaison des vitesses, Rapport de boîte, Rapport du pont, Réduction planétaire, Démultiplication totale, Vitesse à 1000 tr / min (en km / h). Rows include 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, and AR.

en option, Boîte II :

Table with 6 columns: Combinaison des vitesses, Rapport de boîte, Rapport du pont, Réduction planétaire, Démultiplication totale, Vitesse à 1000 tr / min (en km / h). Rows include 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, and AR.

- 4.5 Vitesse maximale : environ 137 km/h au régime de régulation à vide (avec boîte I).
4.5.1 Limitation de vitesse : par dispositif aditionnel (100 km/h) pour les véhicules équipés de la Boîte I ; par construction pour les véhicules équipés de la Boîte II.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : essieu rigide, 2 coussins pneumatiques, 2 amortisseurs télescopiques, une barre stabilisatrice.
5.2 Arrière : essieu rigide, 4 coussins pneumatiques, 4 amortisseurs télescopiques, une barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 22,860.

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.1.1 Les caractéristiques techniques du freinage de ce véhicule, prises en conjonction avec sa puissance massique, lui permettent de bénéficier de la mention : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h ».
7.2 Répartiteur de freinage : non.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui. Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV (catégorie I).
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits AV et AR.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé par compresseur entraîné par le moteur.
7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie : 4 réservoirs : 2 de 20 l sur AV, 2 de 20 l sur AR.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants rouges sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton-poussoir au tableau de bord.

- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service :
- 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
- 7.8.2 Frein de secours : à tambours.
- 7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
- 7.9 Ralentisseur :
- 7.9.1 Avec Boîte I :
- en série : gaz sur échappement ou électrique sur transmission ;
- en option : gaz sur échappement et électrique sur transmission.
- 7.9.2 Avec Boîte II :
- en série : hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.
- Les différents types de ralentisseur (sur échappement ou électrique sur transmission ou hydraulique) satisfont, chacun en ce qui les concerne, à l'essai de type II bis.

8 CARROSSERIE (ne concerne que les véhicules carrossés en série)

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar ou autocar non aménagé
- 8.1.1 Nature :
- 8.1.2 Aménagements particuliers
- 8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6 N - 6 M	Médiane	Sans	5	3 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	6,50
6 M	Médiane double	Sans	5	3 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	6,15

- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
- 8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
- 8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
- 8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.
- 8.3 Nombre de places :
- 8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES							
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de Strapontins (option)		Nombre total de places	
		Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini
		6 N	Médiane	59 *	46	/	/
		58	46	12	1	70	46
6 M	Médiane	61 *	46	/	/	61	46
		60	46	12	1	72	46
6 M	Médiane double	56	50	10	1	66	50

* - avec option siège convoyeur.

- 8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien. Ce véhicule peut recevoir un maximum de 28 places debout.
- 8.3.3 Places enfants : certains sièges permettent l'application des "trois pour deux" pour le transport d'enfants (voir attestation d'équipement).
- 8.4 Sièges :
- 8.4.1 Nombre total :
- siège conducteur : 1
- sièges passagers : suivant aménagement.
- 8.4.2 Equipements particuliers :
- Strapontins : en option.
- Siège de convoyeur : oui, en option.
- Sièges décalables : non.
- Sièges basculables : non.
- Sièges à dossier inclinable : en option.
- 8.5 Portes :
- 8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6 N	/	1 N	/	1 N	/	/	
6 M	/	1 M	/	1 M ou 1 S ou 1 D	/	/	

- 8.5.2 Verrouillage des portes : avec.
- 8.5.3.1 Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'intérieur.
- M, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.
- D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.
- 8.5.3.2 Porte de dégagement : néant.
- 8.5.3.3 Porte de secours : S, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.
- 8.5.3.4 Autre porte : néant.

8.5.4 Type de portes et commandes :

Version	Fonction des portes	Types de portes (battantes - oscillantes - louvoyantes)	Nature de la commande (manuelle - pneumatique - électropneumatique)
6 N	N	Oscillantes	Pneumatique
6 M	M ou S ou D	Louvoyantes	Électropneumatique

Les portes oscillantes et les portes louvoyantes sont équipées d'une commande pneumatique avec commande de sécurité intérieure et extérieure.

- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :
- 8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées ou sur la face arrière	Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours double	Total	Dont fenêtre de secours double		
6 N - 6 M	8	4	6	2	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours en option : 1	Trappe d'évacuation des passagers en série : 1 en option : 2

- 8.6.2 Mode d'ouverture : marteaux-pics liés au véhicule.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
- 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
- 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
- 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement.
- 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3 Feux de position :
- 9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
- 9.3.2 latéraux : 5 sur chaque face.
- 9.3.3 arrière : 2 (feux rouges arrière).
- 9.5 Feux de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
- 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec feux rouges.
- 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6 Feux de freinage : 2 groupés avec feux rouges.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
- 9.8.2 Latéraux : 4 sur chaque face (5 sur face droite avec porte D).
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec feu rouge côté droit.
- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Arrière : 1 dans pare-chocs côté gauche.
- 9.11.2 Avant : 2 indépendants optionnels.
- 9.12 Feux d'encombrement :
- 9.12.1 Avant : 2 indépendants et/ou 2 groupés au feu d'encombrement AR.
- 9.12.2 Arrière : 2 indépendants et/ou 2 groupés au feu d'encombrement AV.
- 9.14 Feux spéciaux : 2 longue portée indépendants optionnels.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
- 10.1.1 Essuie-glace : oui, à 2 vitesses et balayage intermittent.
- 10.1.2 Lave-glace : oui.
- 10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs.
- Rétroviseurs de surveillance : 2 intérieurs avec porte médiane N, M ou D ; en option, 1 extérieur.
- 10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
- 10.1.5 Dispositif antivol : en option, par blocage de la colonne de direction.
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : puits d'escalier avant côté droit.
- 10.2.2 Emplacement de la trappe à froid du numéro d'identification : côté droit derrière projecteur. Accès par pivotement du projecteur. Commande par un quart de tour située derrière le phare côté gauche et accessible par l'intérieur de la calandre.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	R	3	3	2	A	1	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur		Descripteur						Indicateur							

- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	R	3	3	2	A	1	0	0	0	0	2	0	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- 10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
- 11.3 Pression de disjonction : 7,5 bars.
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) : néant.
- 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : 175 - essieu 2 : 175.
- 11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : 75 - essieu 2 : 57.

- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitides
Vert	Circuit frein de parc.

- 11.8 Observations : Il n'y a pas de réservoir d'air spécifique à la fonction servitides ; l'énergie nécessaire à cette fonction est fournie par les réservoirs des freins AV et AR, conformément à la réception CEE du freinage. Le système de freinage est équipé de dispositifs de rattrapage automatique d'usure et regards de contrôle.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF6R332A100000001, présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type R332A1, version 61, livré :

- aménagé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97 et R.103 à R.105 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- non aménagé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.72, R.78.2, R.104 et R.105.

La numérotation dans la série du type commence à VF6R332A100000001.

Fait à LYON, le 14 Juin 1991
Le Technicien en Chef de l'Industrie et des Mines,
J.L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le N° RT 6021
Fait à LYON, le 14 Juin 1991
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques,
J.M. BERTIN

COMPLÉMENT AU PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DU TYPE R332A1

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception, déjà modifié le 09.12.91 (RT 6199 et RT 6206), le 01.10.93 (RT 6835), le 24.10.94 (RT 7234), le 28.12.95 (RT 7603), le 25.06.96 (RT 7963) et le 4 décembre 1996 (RT 8136), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VF6R332A100002089.

Nota : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h ».

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises : 72 (véhicule à nombre de places variable).

Lyon, le 25 février 1998
l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le N° RT 2665
Lyon le, 25 février 1998
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
J.L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je, soussigné **RENAULT V.I.**, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

- a) Que le véhicule :

1. Genre : TCP
2. Marque : **RENAULT**
3. Type : **R332A1** Version (3) : **6N - 6M**
4. Numéro d'ordre dans la série du type (1) :

V	F	6	R	3	3	2	A	1	0	0	0	0	3	4	5	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

5. Carrosserie : **AUTOCAR OU AUTOCAR NON AMÉNAGÉ** (3)

6. Source d'énergie : G.O.

7. Puissance administrative : 26 CV

8. Nombre de places assises à porter sur la carte grise (y compris le conducteur) : **72** **61**
(véhicule à nombre de places variable - voir Procès-Verbal de réception).

- 8.1 Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur) : **51** **61** (1)

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire dans le cas du véhicule aménagé en série (voir NOTA 1, NOTA 2 et RAPPEL).

- b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le : **30.08.99**

- (1) À compléter.
(2) Rayer la mention inutile : le véhicule équipé d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18 300 kg et un PTRR de 21 800 kg. (Boîte I)
(3) Rayer la mention inutile.

Numéro d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule aménagé ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule de transport en commun livré non aménagé et désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat d'aménagement conforme à l'annexe XI de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

IRIS-BUS FRANCE
S.A. au capital de 614 822 601 FRF
Siège Social : **PORT E - Rue des Combats**
du 24 Août 1944 - 69200 VENISSIEUX
Siret : 419 683 618 00027
RCS Lyon 419 683 818